okwind. | GROUPE

La nouvelle voie de l'énergie commence ici

Assemblée Générale Mixte
Groupe | OKWIND

Le 18 juin 2024

Agenda

1. Constitution du bureau et constatation du Quorum
2. 2023, un exercice marqué par des réalisations structurantes
3. Stratégie et perspectives
4. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes
5. Réponse aux questions des actionnaires
6. Vote des Résolutions

2

SECTION 1

OKWIND :
Constitution du bureau et constatation du Quorum

Constitution du bureau et constatation du Quorum

- Désignation des scrutateurs et du Secrétaire de séance
- Point sur le Quorum

SECTION 2

OKWIND :
2023, un exercice marqué par des réalisations structurantes

Nos réalisations structurantes de 2023

OPTIMISATION
du maillage territorial

ORGANISATION
matricielle par business units
(fin 2023)

MIGRATION
réussie vers la nouvelle gamme de trackers (TREA 40 000)

DIVERSIFICATION
du mix sectoriel de l'activité et engagements pluriannuels

Solides performances
commerciales et financières

Modèle d'affaires
plus robuste

Réalisations & perspectives sur nos marchés

Agriculture

Réalisations 2023

- Développement du management de l'énergie couplée à l'activité agricole : stockage thermique ou électrique associé

Perspectives 2024 - 2026

- Signature grands contrats cadres
- Export : développement par franchise de marques
  2024 : Belgique | Pays-Bas | Roumanie

Agrivoltaïsme

Réalisations 2023

- Publications scientifiques OKWIND | CNRS permettant de prévoir les évolutions des rendements en céréales sur nos solutions agrivoltaïques

Perspectives 2024 - 2026

- Déploiement des premiers projets
  (1er contrat signé début 2024)

Réalisations & perspectives sur nos marchés

Industrie | Collectivités

Industrie

Eau

Réalisations 2023

- Création de 2 réseaux commerciaux dédiés
- Constitution de références significatives
  Cycle de l'eau | Industrie du luxe | Collectivités

Perspectives 2024 - 2026

- Déploiement industriel et commercial
- Réalisation de contrats cadres
- Développement de l'offre
  Autoconsommation Collective (ACC)

Lumioo : la nouvelle génération de l'autoconsommation pour les particuliers

Particuliers | BtoC

My Lumioo

Une application intelligente pour :

- **Suivi en temps réel**
- **Pilotage intelligent**
- **Recommandations personnalisées**

Adaptée à tous les usages & aux entreprises et collectivités

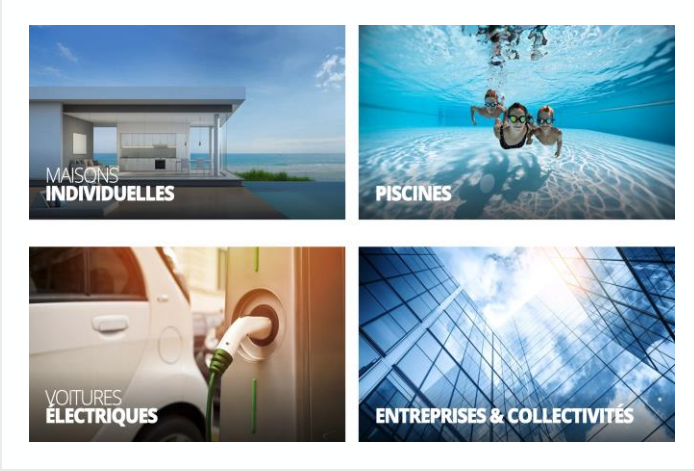

Réalisations 2023

- EBITDA positif pour la 1ère fois en 2023

Perspectives 2024 - 2026

- Développement Export au travers de partenariats
- Intégration du stockage électrique (ESS)
- Développement de l'offre

Un historique de croissance éprouvé

Évolution du chiffre d'affaires (en M€) et du taux d'EBITDA

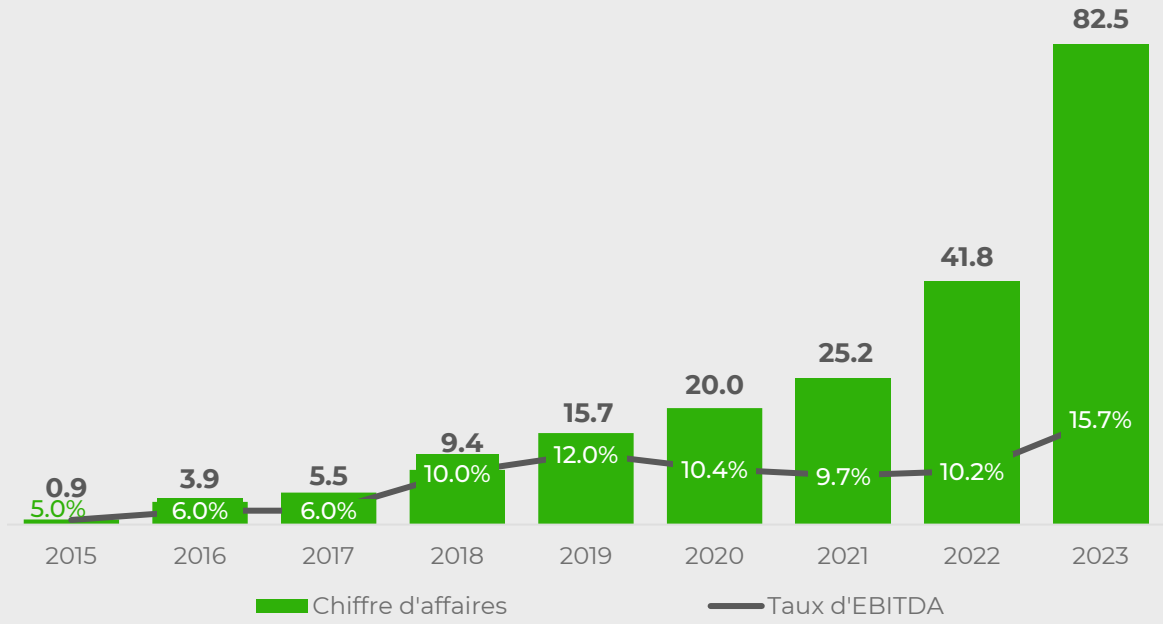

Forte croissance du chiffre d'affaires en 2023

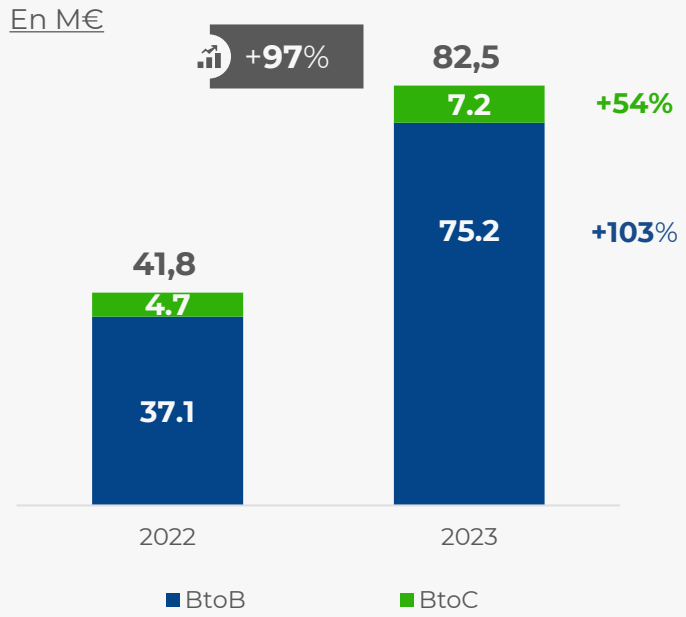

Poursuite de la phase de forte croissance en 2023 (+97% vs. 2022)
Taux d'EBITDA 2023 au-dessus de l'objectif de 14% et proche de l'objectif 2024 (>16%)

Solide dynamique commerciale

Prises de commandes fermes cumulées (en M€)

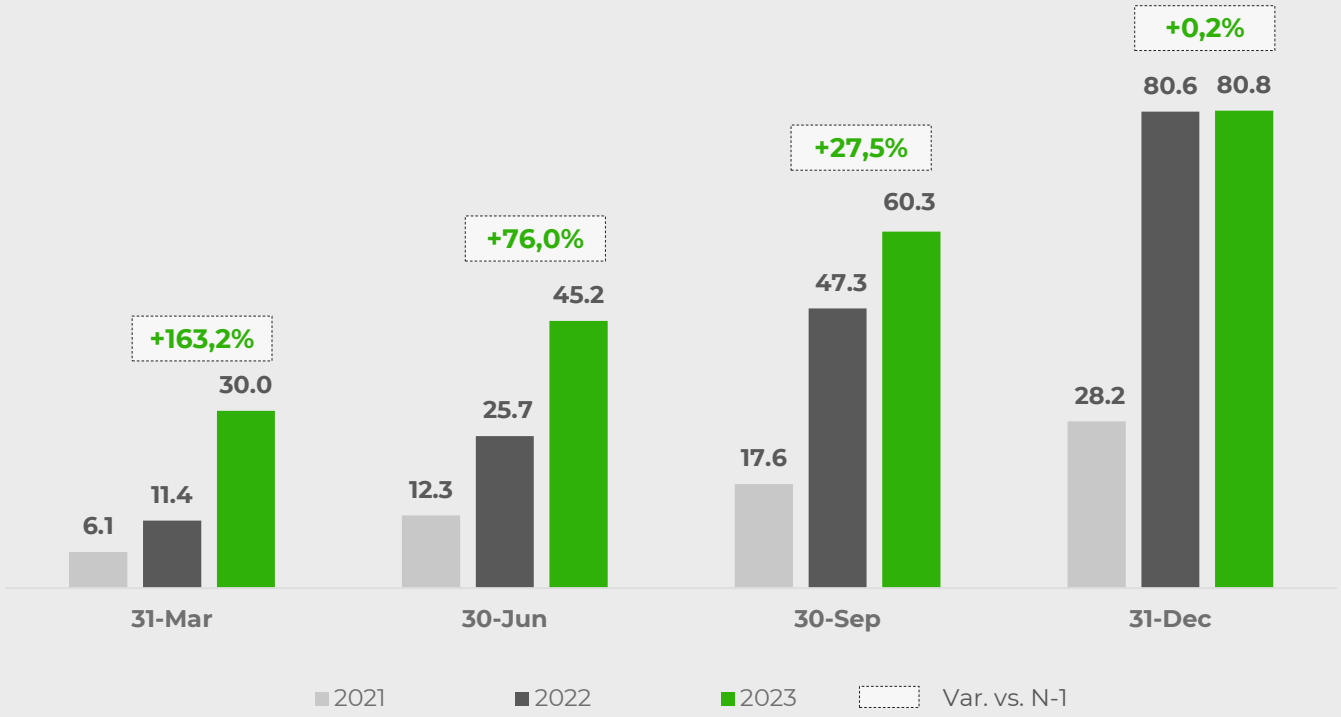

Bon niveau du carnet de commandes[1] au 31.12.2023

37,5 M€
vs. 45 M€ au 31.12.2022

Commentaires

Conditions météorologiques adverses au T4 2023 :

- frein de la dynamique d'installations au sein des exploitations agricoles

Évolution de l'environnement économique :

- hausse des taux d'intérêt
- baisse tendancielle des prix de l'électricité

Maintien de la dynamique commerciale et temps de cycle d'installations conforme aux prévisions

Note : (1) Le carnet de commandes correspond aux commandes ayant donné lieu à la signature d'un bon de commande, dont la facturation intervient pour partie à la livraison et pour le solde à la mise en service des trackers.

Compte de résultat simplifié

En M€ - Normes françaises	2023	2022	*Var. – en %*
Chiffre d'affaires	**82,5**	**41,8**	**+97%**
dont BtoB	*75,2*	*37,1*	*+103%*
dont BtoC	*7,2*	*4,7*	*+54%*
Achats consommés	-40,0	-21,4	*+87%*
Charges de personnel	-14,1	-9,3	*+52%*
Autres charges d'exploitation	-16,4	-8,9	*+84%*
EBITDA	**12,9**	**4,2**	***+204%***
Taux d'EBITDA	*15,7%*	*10,2%*	*+5,5pts*
Résultat d'exploitation (EBIT)	10,4	3,1	*+237%*
Résultat net (part du groupe)	**7,6**	**2,2**	***+244%***

Commentaires

Maîtrise des coûts et amélioration du niveau de productivité

Forte amélioration de la rentabilité

EBITDA
12,9 M€ / +204%

Taux d'EBITDA
15,7% / +5,5 pts

Résultat net
7,6 M€ / +244%

Forte amélioration de la rentabilité en 2023

SECTION 3

OKWIND :
Stratégie et perspectives

Stratégies et perspectives de croissance

ACCÉLÉRER

le déploiement commercial en France

- Poursuite de la diversification de l'offre : industrie/collectivités, eau-assainissement, agrivoltaïsme
- Sur le marché des particuliers : poursuite du renforcement de la couverture géographique

CONSOLIDER

l'avance technologique grâce à la R&D

- Industrialisation de la gamme de produits BESS (Battery Energy Storage System)

DÉVELOPPER

l'offre de services

- Maintenance préventive / abonnements au management de l'énergie
- Valorisation des surplus d'énergie de nos clients
- Co-financement de centrales trackées

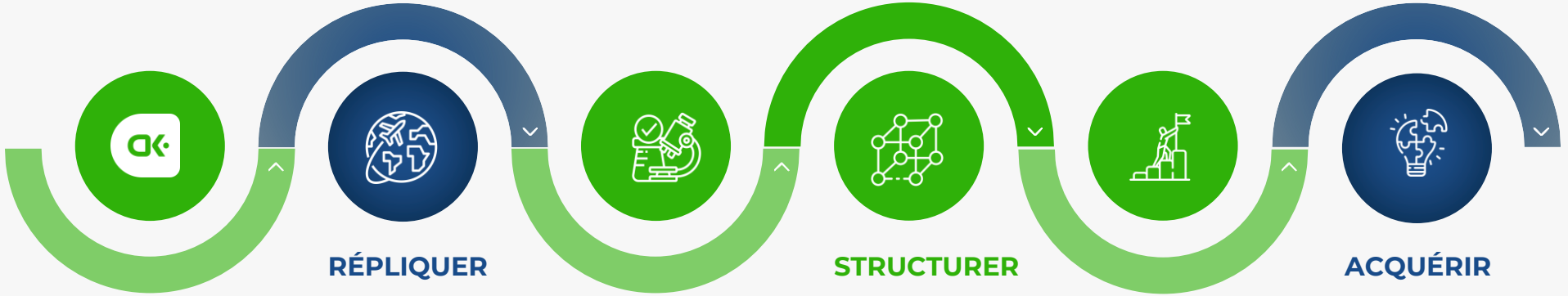

- Croissance organique
- Croissance externe

RÉPLIQUER

le modèle à l'international

Leviers d'activation :

- Accompagnement de clients existants à l'international
- Opportunités de développement par l'intermédiaire de sociétés d'ingénierie

STRUCTURER

le développement opérationnel

- Poursuite de l'industrialisation des procédés et de leur optimisation
- Projet d'extension des capacités industrielles
- Partenariats avec des acteurs spécialisés dans l'installation de trackers

ACQUÉRIR

des briques technologiques

Profil :

- Sociétés mettant en œuvre des algorithmes complémentaires à nos solutions dans le management de l'énergie
- Sociétés d'installation à l'international

Principaux leviers d'accélération de la croissance

Produits connectés

Développer et commercialiser des **batteries - BESS :** Battery Energy Storage System et **bornes de stockage,** au service de l'autoconsommation

Licences de marque

Permettre à nos **partenaires** en autonomie de **commercialiser, installer, mettre en route et maintenir nos produits** en France et à l'étranger

Valorisation de l'énergie

Créer de **nouvelles mécaniques pour valoriser l'énergie** (PPA : Power Purchase Agreement, ACC : Autoconsommation Collective), également au travers de **partenariats ou d'acquisitions**

Offres de financement

Réaliser de nouvelles offres de financement de nos produits pour renforcer l'attractivité de nos offres et **générer des revenus récurrents**

Promotion des solutions

Faire connaitre la valeur ajoutée de nos produits en termes de **décarbonation et d'agrivoltaïsme** vs. autres solutions photovoltaïques – S'appuyer sur les **nouvelles règlementations** dédiées aux collectivités

AUTOCONSOMMATION

Groupe OKWIND :
Déclinaison nouvelle identité de la marque & du site web

Une identité de marque qui se décline par verticale marché, et qui porte les ambitions du Groupe.

OKWIND. Agriculture

OKWIND. Business

OKWIND. Agrivoltaïsme

OKWIND. GROUPE

OKWIND. Expertise

lumio by OKWIND. GROUP

OKWIND. Eau

OKWIND. Industrie

SECTION 4

OKWIND :
Présentation des rapports des Commissaires aux comptes

SECTION 5

Réponse aux questions des actionnaires

AKWIND. GROUPE

SECTION 6

Vote des résolutions

I. RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES ET AGRÉÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première résolution (ordinaire)

- **Approbation des comptes annuels et des dépenses et charges non déductibles fiscalement**
  - **Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un bénéfice de 1 535 478 euros**
  - **Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement de 33 238 euros, ainsi que l'impôt correspondant**

Deuxième résolution (ordinaire)

- **Approbation des comptes consolidés**
  - **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 7 557 738 euros**

Troisième résolution (ordinaire)

- **Affectation du résultat de l'exercice**

Origine

• Bénéfice de l'exercice	1 535 478 €

Affectation

• Réserve légale	76 774 €
• Autres réserves	1 458 704 €

- **Rappel des dividendes antérieurs**

Aucun dividende, ni revenu n'a été versé au titre des 3 derniers exercices.

Quatrième résolution (ordinaire)

- **Conventions réglementées**
  - **Constat de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

Cinquième résolution (ordinaire)

- **Nomination d'un nouvel administrateur**
  - **Nomination de M. Frédéric BELLANGER, en qualité d'Administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction,**
  - **Mandat de 3 ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée de 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Sixième résolution (ordinaire)

- **Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil**
  - **Somme fixe annuelle portée de 100 000 euros à 118 450 euros.**
  - **Au titre de l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision**

Septième résolution (ordinaire)

- **Programme de rachat d'actions**
  - **Objectifs :**
    - Contrat de liquidité
    - Croissance externe, fusion, scission, apports
    - Couverture de l'actionnariat salarié
    - Couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital
    - Annulation
    - Réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation
  - **Quotité du capital autorisée : 10% au jour de l'Assemblée**
  - **Prix maximum d'achat : 40 € par action**
  - **Montant maximal de l'opération : 10 000 000€**
  - **Durée : 18 mois**

Huitième résolution (extraordinaire)

- **Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes**
  - **Émission et attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal des actions ordinaires existantes**
  - **Plafond de l'augmentation :** 3 000 000 € (indépendant)
  - **Durée :** 26 mois

Neuvième résolution (extraordinaire)

- **Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**
  - **Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance**
  - **Montant maximum des actions ordinaires : 5 000 000 €**
    - Imputation sur le plafond global de 5 000 000 € (14ème résolution)
  - **Montant maximum des titres de créance : 150 000 000 €**
    - Imputation sur le montant nominal maximal des titres de créances prévus aux 8ème (offre au public) et 9ème (placement privé) résolutions de l'AG du 6 juin 2023 et sur celui de la 10ème résolution de la présente AG (catégories de personnes).
  - **Durée : 26 mois**

Dixième résolution (extraordinaire)

- **Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (1/2)**
  - **Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance**
  - **Prix d'émission :** au moins égal à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%
  - **Limites:**
    - Montant nominal maximum des actions : 5 000 000 €
      Imputation sur le plafond global de 5 000 000 € (14ème résolution)
    - Montant nominal maximum des titres de créances : 60 000 000 €
      Imputation sur le plafond prévu à la 9ème résolution de la présente Assemblée (délégation avec maintien du DPS)
  - **Durée de la délégation :** 18 mois

Dixième résolution (extraordinaire)

- **Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (2/2)**

  - **Catégories de personnes :**
    - des personnes exerçant une part significative de leurs activités ou investissant à titre habituel dans l'un des secteurs suivants : l'énergie, le traitement de l'eau, l'agriculture, l'agrivoltaïsme, la transition énergétique ou la recherche dans l'un de ces secteurs
    - les sociétés ou entités, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat ou commerciaux avec la Société ou l'une de ses filiales
    - les salariés, les mandataires sociaux (hors dirigeants) et les membres de tout comité de la société ou de l'une de ses filiales ainsi que toute personne liée par un contrat de services ou de consultant à la Société ou une société contrôlée
    - des PSI ou équivalent, susceptibles de garantir la réalisation d'une telle opération et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis

Onzième résolution (extraordinaire)

- **Autorisation d'augmenter le montant des émissions**
  - **Emissions avec ou sans suppression du DPS décidées en vertu :**
    - de la 9ème résolution de la présente AG (maintien du DPS)
    - de la 10ème résolution de la présente AG (suppression du DPS au profit de catégories de personnes)
    - de la 8ème résolution de l'AG du 6 juin 2023 (suppression du DPS par offre au public)
    - de la 9ème résolution de l'AG du 6 juin 2023 (suppression du DPS par placement privé)
  - **Le nombre de titres à émettre peut être augmenté :**
    - Dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale,
    - Dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Douzième résolution (extraordinaire)

- **Délégation en vue d'émettre des BSA et/ou BSAANE et/ou BSAAR avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes**

  - **Bénéficiaires:**
    - Administrateurs indépendants, les membres de tout comité spécialisé, les censeurs et les cadres salariés de la société ;
    - les consultants, dirigeants ou associés de sociétés de prestataires de services de la société ou de l'une de ses filiales ayant conclu une convention de prestation du consulting ou de prestations de services avec la société ou l'une de ses filiales, en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation par le CA
  - **Plafond :** 5 % du capital social à la date de la décision du CA

  (imputation sur le plafond global de 5 000 000 € prévu à la 14ème résolution)

  - **Prix de souscription et/ou d'acquisition :** au moins égal à la moyenne des cours de clôture aux 20 séances de bourse précédant sa fixation
  - **Durée de l'autorisation :** 18 mois

Treizième résolution (extraordinaire)

- **Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)**

  - **Bénéficiaires :** membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés et/ou des membres du CA de la Société et des sociétés dont elle détient au moins 75 % du capital ou des droits de vote
  - **Plafond :** 5 % du capital social à la date de la décision du CA

  (imputation sur le plafond global de 5 000 000 € prévu à la 14ème résolution)

  - **Prix d'exercice :** au moins égal au plus élevé des montants suivants :
    - soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE
    - soit la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE
  - **Durée de l'autorisation :** 18 mois

Quatorzième résolution (extraordinaire)

- **Limitation globale des plafonds des délégations et autorisations**
  - **Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises immédiatement ou à terme, en vertu des :**
    - 9ème (maintien du DPS), 10ème (catégories de personnes), 12ème (BSA/BSAANE/BSAAR), 13ème (BSPCE) résolutions de la présente AG.
    - 8ème (offre au public) et 9ème (placement privé) résolutions de l'AG du 6 juin 2023
    - 26ème (AGA) et 27ème (stock-options) résolutions de l'AG du 6 mai 2022
  - **5 000 000 €**

Quinzième résolution (ordinaire)

- **Pouvoirs pour les formalités**

II. RÉSOLUTION PRÉSENTÉE MAIS NON AGRÉÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI RECOMMANDE UN VOTE NEGATIF

Résolution A (extraordinaire)

- **Délégation en matière d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise**

  - **Emission :**
    - d'actions ordinaires, ou
    - de valeurs mobilières donnant accès au capital
  - **Bénéficiaires :** adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées
  - **Durée :** 26 mois
  - **Plafond :** 1 000 000 € (Plafond indépendant)

Le Conseil d'administration recommande de rejeter cette résolution

Zone du Haut Montigné
35370 Torcé – France
Posez vos questions : okwind@newcap.eu

Merci de votre attention

Pour plus d'informations :
www.okwind.fr | www.okwind-finance.com

okwind. Agriculture
okwind. Business
okwind. Agrivoltaïsme
okwind. GROUPE
okwind. Expertise
lumio by okwind. GROUP
okwind. Eau
okwind. Industrie